



Code postal
60 140
Téléphone
03.44.73.02.39
Télécopie
03.44.69.26.46
e-mail
mogneville.mairie@wanadoo.fr

Mairie de MOGNEVILLE
DEPARTEMENT DE L'OISE
CANTON de NOGENT SUR OISE

SEANCE DU 30 JUIN 2015

Etaient présents :

Les Membres du bureau Municipal,

M. DELAHOCHÉ Michel, Maire,
Mme. MARTEL Véronique, Adjoint,
Mme REMOISSONNET Christelle, Adjoint,
M. MAGUET Jean-François, Adjoint,
Mme GAMBIER Audrey, Adjoint,

Les Conseillers Municipaux,

Mme JOUOT Murielle,
Mme LE GALL Maryline,
Mme LEFEVRE Josiane,
M. MOREL Maurice,
M. BONNEAUD Thierry,
M. PECKSTADT Jean-Claude,
M. MICHEL Philippe
Mme MAGUET Isabelle

Absents excusés :

Les Membres du bureau Municipal,

Mr HERCELIN Pierre, Adjoint (pouvoir à Mme LEFEVRE)

Les Conseillers Municipaux,

M. LAVOGIEZ Yves, Absent non excusé
M. PILLON Claude, (pouvoir à M. DELAHOCHÉ)
Mme BODEQUIN Christelle, (pouvoir à Mme JOUOT)
M. CHEVET Bruno (pouvoir à M. MOREL)

Secrétaire de séance :

M. MICHEL Philippe
est élu Secrétaire de séance.

Dates Légales :

Date de convocation : 17 Juin 2015
Date d'affichage : 17 Juin 2015

Nombre de Conseillers :

EN EXERCICE 18
PRESENTS 13

VOTANTS

17

L'an deux mil quinze, le 30 Juin, à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur DELAHOCHÉ Michel, Maire.

ORDRE DU JOUR :

- ❖ INDEMNITE COMPTABLE DU TRESOR
- ❖ CONVENTION CENTRE DE GESTION
- ❖ CONVENTION CCLVD URBANISME
- ❖ DECLASSEMENT MEDIATHEQUE
- ❖ PPA
- ❖ CONTRAT HORIZON VILLAGE ON LINE
- ❖ DECISION MODIFICATIVE N°1
- ❖ REVALORISATION TAUX IRL 2015
- ❖ CONVENTION ECOLE MUSIQUE LIANCOURT
- ❖ CREATION POSTE
- ❖ INDEMNITE ASSURANCE
- ❖ FERMETURE CENTRE AERE
- ❖ SUBVENTION DETR CIMETIERE
- ❖ SUBVENTION PARLEMENTAIRE
- ❖ FPIC 2015
- ❖ SE60 ACHATS GROUPES

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE SEANCE DU 12 MAI 2015

Chacun des membres de l'assemblée ayant été destinataire du compte rendu du conseil municipal du 12 Mai 2015, Mr le Maire sollicite les observations.

Aucune remarque n'étant formulée, le conseil municipal adopte à l'unanimité et sans réserve le compte rendu de séance du 12 Mai 2015.

24 - INDEMNITE COMPTABLE DU TRESOR

La comptable du Trésor, Mme TELLIER-DELATTRE Anne, qui a remplacé Mr HELLEN Marc demande au conseil municipal de délibérer selon l'article 3 de l'arrêté du 16 Décembre 1983 sur l'attribution de ses indemnités de conseil pour la période effectuée sur la commune de Mogneville et de prévoir les crédits budgétaires correspondants. Celles-ci s'élèvent à 146.80 euros brut pour une gestion de 100 jours.

Le conseil municipal valide ce point à l'unanimité.

25- CONVENTION DE PORTAGE SALARIAL CENTRE DE GESTION

Mr le Maire propose de signer une convention avec le centre de gestion de Beauvais qui prendra en charge le recrutement et tout le suivi administratif des agents concernés (contrat, paies, déclarations sociales, fin de contrat).

La personne recrutée par cette convention est Mme BEN AHMED Christina qui remplace Mr ROUSSEAUX Jérémy pour la direction du centre aéré et du périscolaire.

Le conseil municipal valide ce point à l'unanimité.

26 - CONVENTION CCLVD INSTRUCTION DOSSIERS URBANISME

Les services de la DDT (Direction départementale des territoires) ne prennent plus en charge la transmission des actes d'urbanisme pour les communes de moins de 10 000 habitants depuis le 1^{er} avril 2015. Les services de la communauté de communes du Liancourtois - La Vallée Dorée - (CCLVD) prendront le relais pour les communes qui le souhaitent à compter de cette date.

C'est pourquoi il est nécessaire de signer une convention pour définir les modalités de travail en matière d'instruction des autorisations d'urbanisme entre la commune et la CCLVD.

Le conseil municipal valide ce point à l'unanimité.

27-DECLASSEMENT MEDIATHEQUE

Pour faciliter la vente de la médiathèque il est nécessaire de délibérer afin :

- 1) De déclasser le logement instituteur car à l'origine le bien destiné à être la médiathèque était un logement instituteur (un courrier a été fait pour demander l'avis de désaffectation à l'inspection académique)
- 2) De déclasser le bien du domaine public de la commune et de l'affecter au domaine privé communal
- 3) D'autoriser Mr le Maire à signer les documents pour la vente de ce bien au SMVB (syndicat intercommunal multi-sites de la Vallée de la Brèche) selon les conditions suivantes : estimation des domaines à 125 000 euros en date du 27 novembre 2012.

Le conseil municipal valide ce point à l'unanimité.

28 - PLAN DE PROTECTION DE L'ATMOSPHERE

La région de Creil a élaboré le 1er plan de protection de l'atmosphère de Picardie en concertation avec l'ensemble des collectivités du périmètre d'action.

La Préfecture demande au conseil municipal de se prononcer sur ce projet qui est consultable sur le site internet : www.picardie.developpement-durable.gouv.fr

Le conseil municipal valide ce point à la majorité avec 15 abstentions.

29 - CONTRAT HORIZON VILLAGE ON LINE

Le contrat Horizon villages On line de la société JVS MAIRISTEM doit être renouvelé pour 3 ans. Il s'agit du contrat lié aux logiciels informatiques de la gestion administrative et comptable de la commune.

Le coût est de 3768 euros HT (4521.60 TTC).

Le conseil municipal valide ce point à l'unanimité.

30 - DECISION MODIFICATIVE N°1

- 1) La trésorerie nous demande de passer une écriture de régularisation qui n'avait jamais été faite liée au passage de la M11 vers la M14 :

Dépenses de fonctionnement compte 023 = 642.42 euros
 Recettes de fonctionnement compte 7788 = 642.42 euros
 Dépenses d'investissement compte 45811 = 642.42 euros
 Recettes d'investissement compte 021 = 642.42 euros

- 2) Suite aux notifications définitives des dotations de l'Etat et pour réajuster certains crédits budgétaires en cours d'année au vu du réalisé à ce jour Mr le maire propose la décision modificative suivante :

RECETTES	POUR INFO 2014	BP 2015	DOTATIONS 2015	DM A PASSER
74-7411	222 273,00 €	202 712,98 €	196 231,00 €	-6 481,98 €
74-74121	22 675,00 €	32 413,54 €	23 879,00 €	8 410,46 €
74-74121	10 949,00 €		16 945,00 €	
74-74127	65 619,00 €	63 256,72 €	68 301,00 €	5 044,28 €
73-7381	23 496,72 €	23 496,00 €	30 514,17 €	7 018,17 €
TOTAL	345 012,72 €	321 879,24 €	335 870,17 €	13 990,93 €

DEPENSES	BP 2015	DM A PASSER	POUR
11-6068	3 000,00 €	600,00 €	VAISSELLE SDF
11-6135	0,00 €	2 150,00 €	LOCATION COPIEUR
11-61558	0,00 €	240,93 €	NETTOYAGE RIDEAU SDF...
11-6261	2 500,00 €	2 000,00 €	COMPLEMENT AFFRANCHIS.
12-6218	20 000,00 €	7 000,00 €	REPL.CENTRE DE GESTION
65-6554	32 000,00 €	2 000,00 €	TITRE ECOLE DE MUSIQUE 2013/2014
TOTAL		13 990,93 €	

Le conseil municipal valide ce point à l'unanimité.

31 - REVALORISATION TAUX IRL 2015

Comme chaque année il est demandé de délibérer sur la revalorisation du taux de l'indemnité représentative de logement des instituteurs.

A titre indicatif, il nous est précisé que le taux prévisionnel d'évolution de l'indice des prix hors tabac est estimé à 0.9% et le taux d'augmentation retenu en 2014 était de 0.50%.

Le conseil municipal valide ce point à l'unanimité.

32 - CONVENTION ECOLE DE MUSIQUE DE LIANCOURT

L'ancienne équipe municipale avait signé une convention avec la commune de Liancourt pour que Mogneville participe financièrement aux frais d'inscriptions des enfants de Mogneville à l'école de musique. (délibération n°15/2011 du 07/02/2011)

En 2012/2013 le coût s'est élevé à 1691.52 euros annuel.

En 2013/2014 le coût s'est élevé à 2151.27 euros annuel.

Pour 2014/2015, la commune de Liancourt nous réclamerait 1100 euros par trimestre soit 3300 euros annuel.

Au vu des restrictions budgétaires qui nous sont demandées et de la baisse des dotations de l'Etat, Mr le Maire demande d'annuler cette convention qui alourdit considérablement le budget communal.

Le conseil municipal valide ce point à l'unanimité.

33 - CREATION DE POSTE (AVANCEMENT DE GRADE)

Mme BOLLE Katia est actuellement au grade d'adjoint technique 2^{ème} classe.

Lors des propositions annuelles d'avancement de grade en février 2015, j'ai proposé cet agent qui par son ancienneté et sa qualité de travail pouvait y prétendre.

Suite à l'avis favorable rendu par le centre de gestion en commission administrative paritaire le 17 mars dernier, je souhaite donc passer Mme BOLLE Katia au grade d'adjoint technique 1^{ère} classe et ce à compter du 1^{er} Janvier 2015.

Pour information son traitement de base mensuel actuel est de 1518.73 euros et sera de 1537.26 environ lors de sa nomination à ce grade.

Dans le tableau des effectifs de la commune ce grade n'étant pas présent, il est nécessaire de créer un poste d'adjoint technique de 1^{ère} classe afin d'y nommer Mme BOLLE Katia et de supprimer le poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe.

Mr le maire demande au conseil de valider la création d'un poste d'adjoint technique de 1^{ère} classe et la suppression d'un poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe.

Le conseil municipal valide ce point à l'unanimité.

34 - INDEMNITE D'ASSURANCE

Suite à un accident de la route à l'Ordibée une borne incendie avait été endommagée. L'assurance de l'automobiliste nous a remboursé les dégâts occasionnés d'un montant de 2131.30 euros par chèque en date du 22 Avril 2015.

Afin d'encaisser cette indemnité, la trésorerie demande de délibérer pour accepter le remboursement de la compagnie d'assurance en question.

Le conseil municipal valide ce point à l'unanimité.

35 - FERMETURE ALSH

Au vu de la fréquentation insuffisante des enfants à l'ALSH (accueil de loisirs sans hébergement) (moins de 20 enfants selon le règlement) celui-ci a été fermé à chaque vacance scolaire en 2014-2015.

En effet, le coût d'encadrement des enfants (3 animateurs) était trop élevé par rapport aux recettes correspondantes et la commune ne pouvait se permettre de supporter une telle perte.

C'est pourquoi, le conseil municipal doit délibérer sur la fermeture définitive de l'ALSH pour juillet et août 2015 et pour toutes les périodes de vacances scolaires à compter de septembre 2015.

Par contre les temps de périscolaire du matin, du midi, du soir et du mercredi après-midi resteront en service.

Le conseil municipal valide ce point à l'unanimité.

36 - DEMANDE DE SUBVENTION DETR POUR LE CIMETIERE

Suite à notre rendez-vous chez Mr le Sous Préfet le 9 juin dernier, il nous a été conseillé de faire un dossier de demande de subvention au titre de la DETR (dotation d'équipement des territoires ruraux) pour les travaux à effectuer au cimetière communal.

Nous pouvons obtenir jusqu'à 40 % de subvention sur le coût total qui reste à évaluer dans l'attente de la réception des devis sous réserve de l'accord de la sous-préfecture.

Le conseil municipal valide ce point à l'unanimité.

37 - DEMANDE DE SUBVENTION PARLEMENTAIRE

Nous avons la possibilité de faire une demande de subvention sur la réserve parlementaire auprès de Mr COURTIAL Edouard.

Nous avons le projet suivant à lui soumettre :

- Les travaux de reprises des concessions du cimetière avec création du jardin du souvenir et d'un columbarium. (le coût est en cours d'estimation)

Mr le Maire demande au conseil municipal de bien vouloir l'autoriser à solliciter Mr COURTIAL Edouard pour obtenir une subvention parlementaire la plus élevée possible.

Le conseil municipal valide ce point à l'unanimité.

38 - FPIC 2015

Par lettre en date du 30 Mai 2015, Mr le Préfet a demandé à la CCLVD dont nous faisons partie de délibérer pour la répartition du fonds de péréquation des ressources intercommunales de 2015 (FPIC).

Ce nouveau mécanisme de péréquation permet de disposer de fonds librement utilisables dans un cadre intercommunal.

Pour cela trois modes de répartition sont possibles :

- **La répartition de droit commun** : ne nécessite aucune délibération et est effectuée en fonction du coefficient d'intégration fiscale

- **La répartition dérogatoire** : doit être adoptée à la majorité des 2/3 de l'organe délibérant de l'EPCI
- **La répartition dérogatoire libre** : par délibérations concordantes de l'organe délibérant de l'EPCI statuant à la majorité des 2/3 et de l'ensemble des conseils municipaux des communes membres à la majorité simple

Mr FERREIRA rappelle que l'enveloppe disponible de ce fonds servira à financer les dépenses prévues pour la mise en place du Très haut débit pour les 10 communes de l'EPCI.

Ces sommes ne sont pas versées directement sur le budget communal mais elles servent à financer certains travaux que la CCLVD exécute pour le compte de la commune.

Petit rappel des montants alloués à Mogneville :

- 2013 = 7 908
- 2014 = 26 698
- 2015 = 34 049

Le FPIC a contribué à la réfection d'une partie de la voie communale de la Fontaine St Denis en 2013 pour 81 537 euros et en 2014 pour 33 178 euros.

La CCLVD nous demande de valider le choix de la répartition dérogatoire libre.

Le conseil municipal valide ce point à l'unanimité.

39 - SE 60 ACHATS GROUPES

Le SE60 (syndicat électrique de l'Oise) va créer un groupement de commandes d'achat d'électricité et services associés ouverts à tous les acheteurs publics.

Les collectivités intéressées peuvent rejoindre ce groupement par délibération du conseil municipal.

Le conseil municipal valide ce point à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 20h40.

DEPARTEMENT	OISE
-------------	------

COMMUNE	MOGNEVILLE
---------	------------

N° d'ordre	LISTE DES DELIBERATIONS DU 30 JUIN 2015
028/2015	COMMISSION COMMUNALE
029/2015	RAPPORT 2014 PISCINE CCLVD
030/2015	PLU
031/2015	PLU – RESILIATION MARCHE EN COURS
032/2015	PLU – RETRAITS DELIBERATIONS ANTERIEURES
033/2015	PLU – RETRAITS DELIBERATIONS REVISIONS SIMPLIFIEES 1 ET 2
034/2015	PLU- PRESCRIPTION NOUVELLE REVISION
0352015	CONTRAT A DUREE DETERMINEE

LISTE DES MEMBRES DU CONSEIL		
NOM	PRENOM	SIGNATURE
BONNEAUD	Thierry	
DELAHOUCHE	Michel	
GAMBIER	Audrey	
JOUOT	Murielle	
LE GALL	Maryline	
LEFEVRE	Josiane	
MAGUET	Jean-François	
MAGUET	Isabelle	
MARTEL	Véronique	
MICHEL	Philippe	
MOREL	Maurice	
PECKSTADT	Jean-Claude	
REMOISSONNET	Christelle	